



ANNEXE III
PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIALE
D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR à 3,5 t

Date du contrôle : **11/01/2016**
N° du contrôle : **CF15206**
Carrossier : **MEILLER, 3a route de LYON, 67640 LIPSHEIM**
Date d'échéance de la qualification : **7 février 2016 (Voir attestation ci-jointe)**

IDENTIFICATION DU VEHICULE ⁽²⁾

(D 1)	Marque :	RENAULT
(D 2)	Type, Variante, Version :	HD010 UKZ84M GAVVT0680Z0NAK5NNG1
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :	VF631S361GD000221
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC):	32000kg
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTR)	44000kg
(G)	Masse en service (G1 + 75) :	15575kg
(G 1)	Poids à vide national (PV):	15500kg
(J 1)	Genre national:	CAM
(J 3)	Carrosserie, désignation nationale ⁽³⁾ :	BENNE
(P 6)	Puissance administrative (CV) :	34
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur):	2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS Longueur L = **8,8m** Largeur l = **2,55m** Surface : **22,4m2**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, MEILLER sarl, carrossier-constructeur, certifie:

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R 321-15 du Code de la Route
 - avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus
 - que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que:
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-8, R 321-10 et R 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimales et
 - dans le certificat de conformité ⁽¹⁾
 - dans l'accord fourni par son service technique ⁽¹⁾
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120mm
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur
 - le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J 1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM)
 - le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J 1) et (ou) une double carrosserie (J 3)

MEILLER SARL
3A, Route de Lyon
67640 LIPSHEIM
Tél. 03 88 64 87 50 - Fax 03 88 64 87 51
SAV. 03 88 64 87 77 - Comptabilité 03 88 64 87 70
SIRET 419 506 258 00013 - APE 342 A

Fait à : **LIPSHEIM**
Le : **25/01/2016**
Signature et cachet du carrossier qualifié :

(1) Rayer la mention inutile
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 3: doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 relatif à l'immatriculation des véhicules

Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 - 91311 Montlhéry Cedex France
Tél. : +33 1 69 80 17 00
Fax : +33 1 69 80 17 17
www.utac.com

3^{ème} RENOUELEMENT
DE QUALIFICATION
N° HCC/13.A2110

*En application de l'article R 323-25 du Code de la Route
et de l'article 4 de l'Arrêté du 18 novembre 2005
modifié par l'Arrêté du 5 novembre 2007*

- **RAISON SOCIALE** : **MEILLER SARL**
- **USINES / ATELIERS** : **MEILLER SARL**
3 A Route de Lyon
67640 LIPSHEIM
- **GAMME DE VEHICULES / COMPOSANTS** : Catégories N2, N3, O3 et O4.
- **PERIMETRE EVALUE** : Procédures d'assurance de la qualité
et Certificat ISO.
- **DOCUMENTS EXAMINES** : Réglementation, dossier de suivi
véhicule et plan d'actions correctives.
- **DATE DE LA QUALIFICATION** : **7 février 2013**
- **DATE LIMITE DE VALIDITE** : **7 février 2016**



S. GUILLAUME
Responsable du service
Homologation Conseil & Coordination



11/01/16

15206 N° contrat : 1 688 403
0014 0115 188

voir notice descriptive)
RENAULT N° série: VF631S

HD010 UKZ84M GAVVT06802	4,300m	tandem AV :	1,950m
	4,010m	tandem AR :	1,370m

2	32000kg	** Poids à vide pesé, augmentation de la capacité du réservoir gazole, de l'AD E
34	44000kg	roue de secours si montée

34	5909kg	maxi :	16000kg
	2666kg	maxi :	21000kg

REPARTITION DES CHARGES	
330litres	Poids : 281kg
121kg	Arrière : 160kg
32litres	Poids : 42kg
41kg	Arrière : 1kg
0	Poids : 130kg
0kg	Arrière : 0kg

Antifuseur éventuel : **34kg**
 Autorisé en charge: PTA **32034kg**
 (avec carrosserie, réservoir(s) vide)
 de pesée

M+CA (Voir calculs au **15503kg**

ins, outillage de bord, sans conduc-
que, ni roue de secours, avec accu-

ou des porte-roues de secours gar-

sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule la carrosserie vide et de ses équipements.

8642kg

10 sous 1 (ou les) essieu(x) arrière du

ducteur et des passagers:

x (conducteur + passagers) =

line avancé p.AV = p = 150kg

ine normale p. $AV = 2/3p =$
ducteur et des passagers sur l'ou l

ère (2) :
ine avancé p.AR = 0kg

line normal pAR = p/3 = 16381kg

1) Barrer la mention inutile

2) Voir notice descriptive

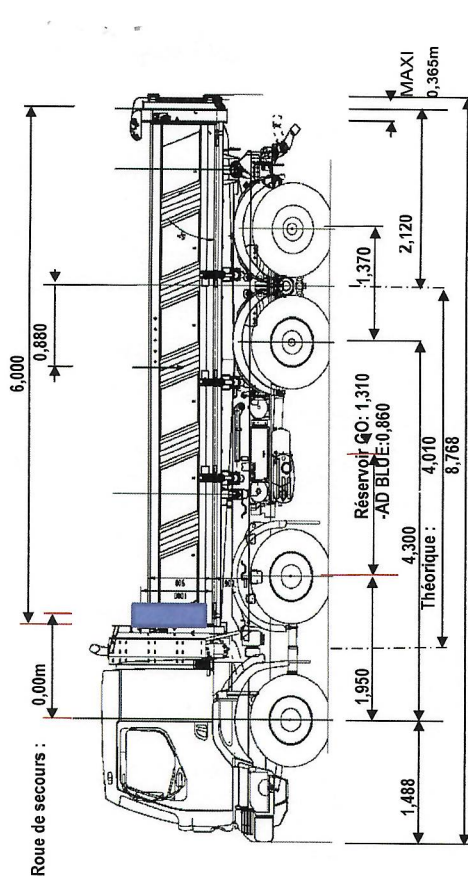
3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou ceux prévus sur la notice descriptive

4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le Code de la Route

l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

6) Joindre les tickets de péage correspondants

7) dans le cas de cabine "hors série", p.AV & p.A.R seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré



PT. AV autorisé maximal :	16000kg
PV AV autorisé maximal :	8642kg
p AV autorisé maximal :	150kg
Ch AV autorisé maximal :	7208kg
PT. AR autorisé maximal :	21000kg
PV AR autorisé maximal :	6961kg
p AR autorisé maximal :	0kg
Ch AR autorisé maximal :	14139kg

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

16381	x	0,880m	=	3595 kg
-------	---	--------	---	---------

Essieu(x)	AR	Ch	AR = Ch x (F-Y) / F =
15394	y	2 430m	1 4 010
43766	15		

ements	x	3,130m	/ 4,010	=	12786 kg
REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)					
Essieu(s) avant ou arrier					

Poids à vide avant PV.AV:	8642kg	Poids à vide arrière PV.AR :	6861kg
Essieu(x) avant ou pivot		Essieu(x) arrière	

Poids conducteur et passagers :
p.AV : 150kg
p.AR : 0kg

ChAV :	3595kg	ChAR :	12786kg
PT.AV Total:	12387kg	PT.AR Total:	19647kg

PT,AV autorisé :	minimal (1)	5909kg	2666kg
PT,AR autorisé :	minimal (1)		

maximal (2)	16000kg	maximal (2)	21034kg
ATTESTATION D'EQUIPEMENT :			

Nous certifions que le véhicule désigné ci-dessus est équipé d'un dispositif de protection arrière contre l'encastrement homologué suivant directive 70/221 CEE modifiée par la directive 2000/8 CEE comme

Type : UK 18/41H N° d'homologation : e1*001444-01 Fait à Lipsheim, le 11/01/16

NOTA

PORTER

des fer

FERRI

Le chan
Dans le

Caisses le